

Assemblée générale de Suan Thaï du 18 septembre 2020

2020 marque la dixième année d'existence de Suan Thaï. L'objectif, lors de sa création, était de soutenir une agriculture thaïe bio et à taille humaine, on peut estimer qu'il a été atteint.

L'association a commencé avec du thé, puis du riz pour la 3^{ème} année, désormais certifié « Organic Thailand » (agriculture biologique).

Rapport d'activité :

Guy et Miu, producteurs de thé, rencontrent des problèmes d'eau, auxquels s'ajoutent des problèmes d'importation en France de leurs produits.

Patrick et Josiane ont rencontré lors de leur dernier voyage en Thaïlande de nouveaux producteurs de thé qui adhèrent à une coopérative bio, au total 28 ha avec le même fonctionnement que la coopérative de riz.

Pour l'année 2019, il y a eu une baisse de rendement du riz d'environ 40 % à cause du manque d'eau.

L'association a pris une assurance pour le stock de riz et du thé entreposés chez Patrick et Josiane.

Le déchargement du dernier conteneur de riz, le 20 août, s'est fait en 2 heures grâce aux 40 adhérents qui ont donné la main.

Il y a une très forte demande de riz blanc, les deux tiers du total. Nous avons équilibré la commande 2019 par rapport à ce constat.

Résultat comptable :

Forte augmentation du nombre d'adhérents en 2019.

Augmentation des ventes de 70% (de 9486 € à 16408 €). Le stock a augmenté, les commandes sont en hausse.

L'association a fait imprimer des tee-shirts avec le logo de Suan Thaï, qu'elle a distribué aux adhérents et aux paysans de la coopérative.

La différence entre le solde positif et le solde en banque s'explique par la valeur du stock. Celui-ci permet de financer les pré-commandes.

Rapport d'orientation :

Progression du nombre de paysans bio. Le riz noir Rice Berry sera à nouveau disponible pour le prochain conteneur.

Le développement de points de vente a atteint la limite de ce que Suan Thai peut assumer, il est préférable de favoriser l'essaimage pour la création d'autres associations sur notre modèle, par exemple à Marseille.

Votes :

Le rapport d'activité, le rapport financier et le rapport d'orientation sont adoptés à l'unanimité.

Élection du conseil d'Administration :

19 membres dont 3 démissions.

Le conseil d'administration propose qu'un siège soit réservé à un représentant de l'Orée du bio. Cette éventualité sera examinée lors de l'assemblée générale de l'Orée du Bio le 7 novembre.

Questions diverses :

Cotisation :

La cotisation actuelle est de 2 à 10 € par foyer pour les adhérents individuels. Les adhérents arrondissent souvent le montant de leurs achats de riz lors de leur commande. Le montant moyen de l'adhésion est de 4,89 € par adhérent.

L'adhésion est de 15 € pour les petites structures qui font de la transformation et de 30 € pour les groupements d'achat ou AMAP.

Ces montants sont maintenus pour l'instant, car le total des adhésions est largement supérieur aux frais de fonctionnement de l'association.

Épuration des prêts solidaires :

L'association a atteint une quasi autonomie financière, les achats étant couverts par les pré-commandes et les ventes prévisibles des six prochains mois. L'état des finances permet le remboursement de 10 000 € dès cette année.

Le trésorier propose de rembourser l'intégralité des prêts de jusqu'à 50 € et 10 % du prêt, arrondi à la dizaine supérieure, au-delà de 50 €.

Possibilité de vendre le riz en magasins de producteurs :

De part son statut associatif, Suan Thaï ne peut pas vendre à des « clients » mais seulement à ses adhérents, sans quoi son activité serait considérée comme étant commerciale et assujettie à la TVA. La question mérite d'être soumise à réflexion pour vérifier les conséquences fiscales en cas de commercialisation en magasins. En attendant, rien n'empêche d'animer des stands, en accord avec les magasins de producteurs, pour faire connaître l'association.

Humidité du riz :

Une partie du riz blanc du dernier conteneur présente une humidité excessive qui provoque une odeur désagréable à l'ouverture des sacs. C'est du au stockage en big-bags par certains paysans, Suan Thaï demande dorénavant le stockage en petits silos avec plancher en bois traditionnel.

Pour y remédier, il faut vider les sacs atteints et reconditionner le riz dans des sacs en papier kraft, dont la porosité permet au produit de finir de sécher.

Le riz actuellement distribué a été récolté fin novembre 2019. La commande est passée habituellement fin mars (cette année, fin avril), le conteneur arrive mi-juillet (mi-août cette année) et le riz est vendu dans les 12 mois suivants.